

Normes éthiques et professionnelles¹

Le Comité central mennonite est une organisation mondiale fondée par les Églises anabaptistes pour manifester à tous l'amour et la compassion au nom du Christ. Il cherche à répondre aux besoins fondamentaux tout en travaillant à la paix et à la justice dans le monde. La vision du CCM est d'établir partout des relations de justice avec Dieu, les uns avec les autres et avec la création. (Énoncé de mission du CCM)

Le CCM s'engage à servir avec intégrité et respect dans ses pratiques personnelles et organisationnelles et à faire preuve d'un comportement éthique. Les membres du conseil d'administration et du personnel du CCM sont tenus de vivre et de servir de manière équitable et pacifique dans chacune de leurs relations, en incorporant l'écoute et l'apprentissage, la responsabilité et la réciprocité, la transparence et l'intégrité. Le personnel du CCM doit respecter toutes les politiques et procédures applicables du CCM, s'y conformer et ne pas les dénigrer.

Les membres du conseil d'administration et du personnel du CCM sont tenus d'adhérer à leur code de conduite respectif qui comprend des normes de conduite personnelle ainsi que les attentes suivantes en matière de **conduite professionnelle**.

Conduite professionnelle

Les membres du conseil d'administration et du personnel du CCM sont tenus de :

- 1. Se conformer aux politiques et procédures du CCMC afin d'assurer la sûreté et la sécurité des travailleurs (Cadre d'action en matière de ressources humaines et Politique no 7162)
- 2. S'engager à prévenir la violence sexuelle et favoriser un environnement dans lequel la violence sexuelle n'est pas tolérée. S'assurer que tous les enfants et les jeunes qui interagissent avec le personnel du CCM sont protégés contre la maltraitance en tout temps. Tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler tout abus ou harcèlement connu ou soupçonné (Cadre directeur de la Protection contre l'exploitation sexuelle, les abus et le mauvais traitement des enfants et Politique en matière de ressources humaines nos 7133 et 7405).
- Traiter selon les règles de confidentialité appropriées toute information de nature délicate, toute information confidentielle et toute information protégée par les lois sur la protection des renseignements confidentiels. (Cadre directeur en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnels et Politique en matière des ressources humaines no 7907)
- 4. Viser les plus hautes normes de conduite éthique et d'intendance. Faire preuve d'honnêteté et de transparence dans tous leurs rapports avec le CCM ou en son nom (Politiques en matière de ressources humaines et de finances et Politique no 7402)

¹Le présent document fait référence à plusieurs politiques du CCM. Les politiques complètes peuvent être demandées sur ce site Web ou en communiquant avec votre représentant local du CCM.



Le non-respect du Code de conduite mènera à la réévaluation de la relation entre le CCM et le membre du conseil d'administration ou du personnel. Dans le cadre d'un membre du personnel, le non-respect du Code de conduite peut entrainer des mesures disciplinaires et/ou la cessation d'emploi.

En outre, les **normes éthiques visant à prévenir l'abus de pouvoir** clarifient les normes de prévention de l'abus de pouvoir auxquelles les individus, les organisations et les communautés bénéficiant du soutien du CCM peuvent demander des comptes au personnel du CCM. Ces normes éthiques sont décrites ci-dessous.

Normes éthiques pour prévenir les abus de pouvoir

Je n'utiliserai pas mon pouvoir pour faire du mal aux personnes.

Sur le plan affectif

- ✓ Je traiterai toute personne avec respect et dignité et je serai sensible aux coutumes locales et aux différences culturelles.
- X Je ne menacerai ni n'abuserai verbalement ou émotionnellement un enfant ou un adulte.
- X Je ne me moquerai de personne, ne dénigrerai et ne discriminerai personne.
- X Je ne me livrerai à aucun comportement offensant, harcelant ou intimidant.

Sur le plan physique

- ✓ Je protégerai la santé des personnes et l'environnement et éviterai les risques inutiles pour la sécurité.
- X Je ne blesserai pas physiquement (gifler, frapper, donner des coups de poing, pincer) un enfant ou un adulte.
- X Je ne me livrerai à aucune activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans ou avec un participant de projet.
- X Je n'échangerai pas d'argent, de programme, de ressources, d'aide à l'emploi, de biens ou de services contre des services sexuels ou des faveurs sexuelles.

Sur le plan financier

- ✓ Je ferai preuve de transparence dans la gestion financière et j'utiliserai avec soin les ressources qui me sont confiées.
- X Je n'accepterai ni ne donnerai de pots-de-vin ou de cadeaux importants, ni ne ferai des affaires non autorisées avec ma famille ou mes amis au nom du CCM.
- X Je n'utiliserai pas mon poste du CCM pour influencer des décisions à des fins financières personnelles.



X Je ne participerai pas à des activités avec des participants de projet qui génèrent des profits personnels et qui nuisent ainsi à la crédibilité et à l'intégrité du CCM.

Sur le plan juridique

- ✓ Je respecterai la loi et les politiques du CCM pour protéger les participants du projet, le personnel et les partenaires.
- X Je ne violerai pas les droits d'autrui et ne manquerai pas de respect envers les droits d'autrui.
- X Je ne prendrai pas de photos d'adultes ou d'enfants de manière irrespectueuse ou sans leur permission.
- X Je n'échangerai pas d'informations confidentielles au-delà de ce qui est requis pour des raisons juridiques ou politiques ou n'utiliserai pas la technologie d'une manière qui compromet les personnes ou les informations sensibles.

J'utiliserai mon pouvoir pour protéger les personnes en signalant immédiatement toute préoccupation que j'ai au sujet des violations de ces normes éthiques par le personnel ou les partenaires du CCM.